



PROSANTÉ SOLUTIONS SAS

Espace des Saulniers – 20 rue du Champs de Course – 76370 Rouxmesnil-Bouteilles

SIRET : 992 923 557 00019 – Déclaration d'activité : 28760790876 - Seine-Maritime

Téléphone : 06 60 95 66 51 | Email : info@pro-sante-solutions.com

Site internet : www.pro-sante-solutions.com

Conditions Générales de Vente (CGV) – Prosanté Solutions SAS

Version : 1.0 — Date de mise à jour : 02 novembre 2025

1) **Objet et champ d'application** Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation professionnelle proposées par Prosanté Solutions SAS, organisme de formation déclaré auprès de la DREETS. Elles régissent toutes les actions de formation réalisées pour des clients professionnels (entreprises, établissements de santé, collectivités, associations) dans le cadre des dispositions des articles L.6313-1 et suivants du Code du travail. Toute commande implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV, sauf dispositions particulières précisées dans la convention de formation signée entre les parties.

2) **Documents contractuels** Chaque action de formation donne lieu à l'émission d'un devis et d'un programme détaillé, puis à la signature d'une convention de formation conforme à l'article L.6353-1 du Code du travail, mentionnant : intitulé, objectifs, public visé, durée, modalités pédagogiques, prix, modalités de règlement, financement, évaluation, assiduité et livrables. En l'absence de convention spécifique, la commande signée vaut acceptation contractuelle des présentes CGV.

3) **Modalités d'inscription et d'accès** L'inscription est confirmée dès réception du devis signé par le client et des informations administratives nécessaires. Un entretien de positionnement peut être organisé pour vérifier la cohérence entre les besoins et les objectifs de la formation. Les dates sont convenues d'un commun accord entre Prosanté Solutions et le client. Délai d'accès indicatif : 10 à 30 jours après validation de l'inscription (réduit si urgence opérationnelle ou contraintes de planning).

4) **Prix et modalités de règlement** Le tarif des formations est fixé à 1 500 € hors taxes et 1 500 € toutes taxes comprises, Prosanté Solutions étant exonérée de TVA conformément à l'article 261-4-4° du Code général des impôts (CGI). Sauf accord particulier, la facturation intervient à l'issue de la formation. Le règlement est exigible à 30 jours nets à compter de la date de facture, par virement bancaire. En cas de retard de paiement, des pénalités légales s'appliquent de plein droit, assorties de l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros (Code de commerce, articles L441-10 et D441-5). Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

5) **Financement par un OPCO** Si le client souhaite faire financer la formation par son OPCO, il lui appartient d'en faire la demande avant le début de l'action. En cas de subrogation, la facture est directement adressée à l'OPCO. Si la prise en charge n'est que partielle ou refusée (dossier incomplet, inéligibilité, non-réalisation), le solde reste intégralement dû par le client. Le client demeure seul responsable du paiement total de la prestation envers Prosanté Solutions.

6) **Conditions d'annulation, de report ou de remplacement** Toute annulation doit être formulée par écrit (courriel ou courrier). En cas d'annulation du fait du client, les frais suivants s'appliquent : Plus de 30 jours avant la date prévue : aucun frais, report possible une fois. Entre 30 et 11 jours : 30 % du prix de la formation. Moins de 10 jours : 70 % du prix. Moins de 3 jours ou absence le jour J : 100 % du prix. Le remplacement d'un participant est possible sans frais jusqu'à J-2, sous réserve du respect des prérequis.

Prosanté Solutions se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session pour cas de force majeure, indisponibilité du formateur ou effectif insuffisant ; dans ce cas, le client choisit entre un report ou un remboursement sans pénalité.

7) Réalisation, assiduité et attestations Le client s'engage à garantir les conditions matérielles nécessaires au bon déroulement de la formation (locaux, matériel, sécurité). La présence des stagiaires est attestée par des feuilles d'émargement signées par demi-journée. Chaque participant reçoit, à l'issue de la session : une attestation individuelle de réalisation, les supports stagiaires remis en format papier ou numérique, et un questionnaire de satisfaction à chaud. Une synthèse des retours est communiquée au client dans le cadre du suivi qualité.

8) Modalités pédagogiques et évaluation Les formations reposent sur une pédagogie active et participative alternant apports théoriques, études de cas, ateliers pratiques et mises en situation. Les acquis sont évalués par quiz, observation directe, exercices pratiques et auto-évaluations. Une évaluation finale valide les compétences acquises. Les indicateurs de satisfaction et de réussite sont mis à jour annuellement et publiés sur le site internet.

9) Propriété intellectuelle Les contenus pédagogiques, outils, supports et documents remis ou diffusés lors des formations demeurent la propriété exclusive de Prosanté Solutions. Toute reproduction, diffusion ou réutilisation, partielle ou totale, sans autorisation écrite préalable est interdite. Un droit d'usage interne et non exclusif est concédé aux participants pour leurs besoins professionnels.

10) Protection des données et archivage (RGPD) Les données personnelles collectées dans le cadre des formations sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés. Elles sont conservées le temps nécessaire à la gestion administrative et comptable des actions : pièces comptables 10 ans, documents de formation (émargements, évaluations, attestations, conventions) entre 5 et 10 ans conformément aux obligations de traçabilité Qualiopi. Le participant peut exercer ses droits (accès, rectification, effacement) à l'adresse : info@pro-sante-solutions.com.

11) Accessibilité et sécurité Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Les besoins spécifiques sont étudiés individuellement avant l'entrée en formation afin d'aménager le rythme, les supports ou les modalités d'accueil. Contact référent handicap : info@pro-sante-solutions.com.

12) Responsabilité et assurance Prosanté Solutions est assurée en responsabilité civile professionnelle auprès de [à compléter : nom de l'assureur]. La responsabilité de l'organisme ne saurait être engagée en cas de dommage indirect ou de préjudice économique, ni au-delà du montant HT de la prestation.

13) Force majeure Aucune des parties ne peut être tenue pour responsable en cas d'inexécution résultant d'un événement de force majeure (grève, catastrophe naturelle, épidémie, décision administrative, etc.). La formation sera alors reportée ou remboursée au prorata des prestations déjà réalisées.

14) Droit applicable – Litiges – Médiation Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige, et après tentative de résolution amiable, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux du ressort du siège social de Prosanté Solutions. Si le client est un consommateur individuel, il peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation désigné par Prosanté Solutions après réclamation écrite restée sans réponse dans un délai de 60 jours.

15) Modification des CGV Prosanté Solutions se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment, sans préavis. La version applicable est celle en vigueur à la date de signature de la convention de formation. La date de mise à jour figure en en-tête du présent document.

© Prosanté Solutions – Tous droits réservés